

Délibération du Conseil municipal du 04 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 077-217702570-20240404-23_2024-DE



Date de convocation :

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

En exercice : 27

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA.

Présents : 17

Votants : 23

Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE - Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTRAD - Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de

délibération :

23-2024

Objet :

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR UNE LOCATION DE LA SALLE MAISON ROUGE A UNE ASSOCIATION

M. le Maire expose à l'assemblée de l'association lizéenne Rétro Gaming Club souhaite organiser une manifestation identique à l'année passée, 3 jours durant, dans la salle Maison Rouge.

Il rappelle l'augmentation des tarifs des locations des salles et le fait que l'association n'ait pas de demande de subvention en 2024.

Il propose de facturer exceptionnellement le week-end de location au tarif de 900€ à l'association Rétro Gaming Club,

Vu la délibération 58-2022 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs de la salle Maison Rouge,

Vu la délibération XXX-2024 du 4 avril 2024 fixant le montant des subventions aux associations pour l'année 2024,

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la proposition de tarification exceptionnelle à l'attention de l'association Rétro gaming Club
- Fixe cette tarification à 900€ pour le week-end

Les recettes seront inscrites à l'article - 752 - revenus des immeubles du budget 2024.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 4 avril 2024.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,

Christelle REMERE